

# **LE CHEQUE « ENERGIES RENOUVELABLES »**

**Intervention de**

**YANN KERBRIAND-POSTIC**

**DIRECTEUR DU DEPARTEMENT RELATIONS INSTITUTIONNELLES  
DU GROUPE CHEQUE DEJEUNER**



**ECONOMIQUE ET SOCIAL**

## Sommaire

- I - Présentation du Groupe Chèque Déjeuner
- II - Présentation du dispositif Chèque «Energies Renouvelables»
- III - Schéma de fonctionnement
- IV - Un exemple de réalisation en Région PACA  
*(témoignage de Monsieur FOLCO LAVERDIERE)*
- V - Autres Collectivités Territoriales référentes



# **Présentation du Groupe Chèque Déjeuner**

**Titres, International, Services**



## Le Groupe Chèque Déjeuner représente :

- **2,4 milliards d'€** de volume d'affaires
- **1 219** collaborateurs
- **131 600** clients
- **33** sociétés
- **9** pays
- **19 949 474 €** de résultat part du Groupe
- **N° 3 mondial** sur le marché du titre

**Titres, International, Services**



ECONOMIQUE  SOCIAL



## Le Pôle Titres

- **Chèque Déjeuner**
  - **Chèque Cadhoc**
  - **Chèque Domicile**
  - **Chèque Lire**
  - **Chèque de Services**
- **1 767 773 119 €** de volume d'émission
  - **243 398 829** chèques émis
  - **488** collaborateurs
  - **13 359 056** utilisateurs
  - **98 723 531 €** de chiffre d'affaires
  - **58 645** clients

L'émission de chèques à caractère social et culturel est le métier originel du Groupe Chèque Déjeuner, une expertise et un savoir-faire incontestable depuis 43 ans. Partenaire des entreprises, des comités d'entreprise et des collectivités, ils permettent à tous ces acteurs de mener à bien leurs politiques économiques et sociales en participant tous les jours à l'amélioration de la qualité de vie de leurs bénéficiaires.





## Le pôle International

Italie, Espagne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Maroc.

- **701 946 472 €** de volume d'émission
- **251 426 349** chèques émis
- **474** collaborateurs
- **1 424 846** utilisateurs
- **41 729 159 €** de chiffre d'affaires
- **56 987** clients





# Le pôle Services

- 257 collaborateurs
- 23 461 985 € de chiffre d'affaires
- 15 969 clients

## Ingénierie sociale :



Apologic



Domatel



Apologic Institut (Vocatio)



Mutinfo



Info DB



Telfix

## Services à la personne :



Domicours Holding



Domicours Individuels



Domicours Collectifs

## Services aux entreprises :



- Les Goélands

- Impulsion

- CD Solutions

- DSI experts

- No Group

- CRT-SSIM



# Présentation du dispositif Chèque « Energies Renouvelables »

Les collectivités territoriales accordent des aides financières aux particuliers qui s'équipent d'installations favorisant les énergies renouvelables.

Elles adoptent la solution du **chèque «Energies Renouvelables»**.

## Des avantages pour la Collectivité :

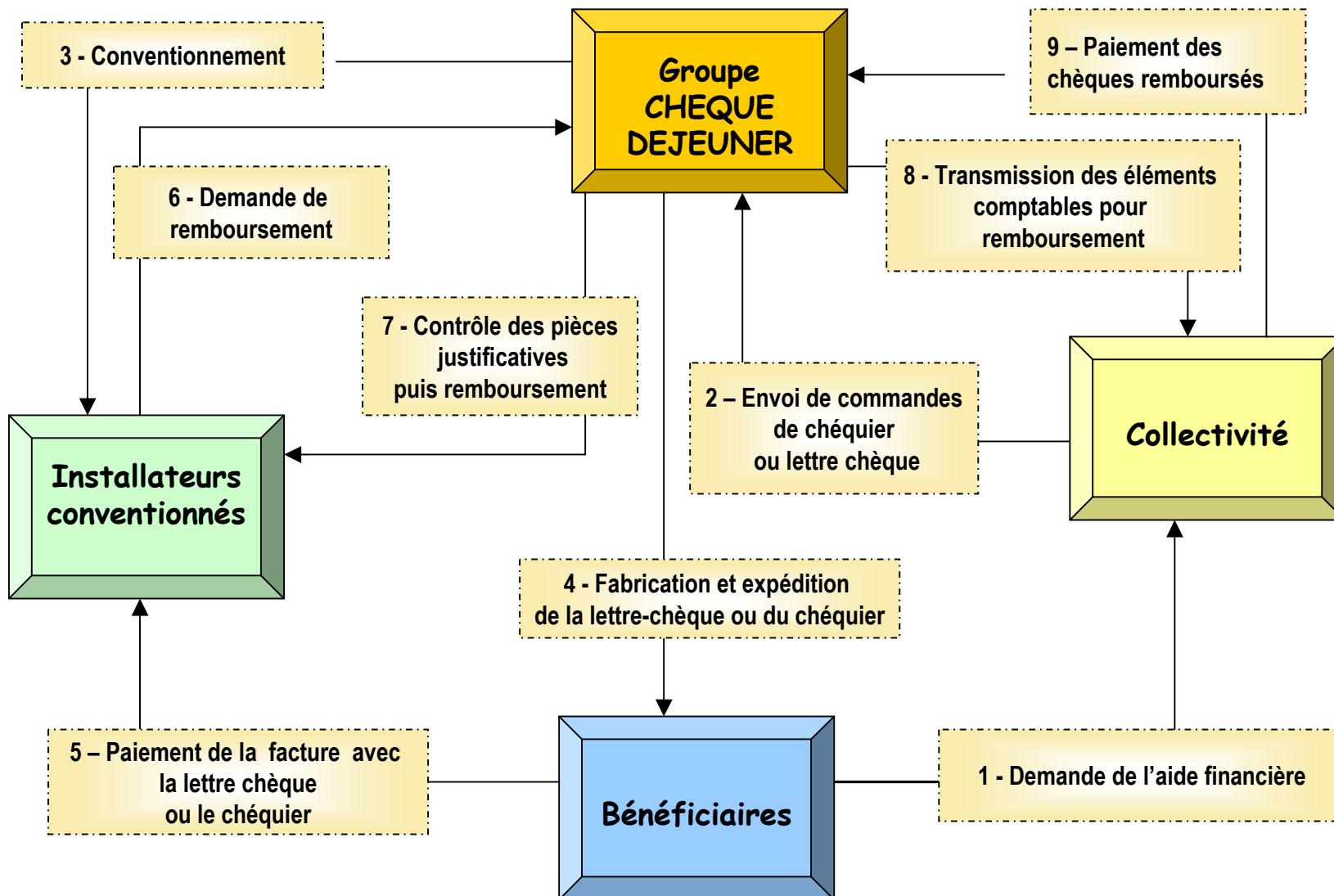
- simplifier la gestion des aides au sein des services des collectivités
- garantir le contrôle et la bonne utilisation des fonds publics
- rendre visible auprès des particuliers l'action engagée par la collectivité

# Présentation du dispositif Chèque « Energies Renouvelables »

## Des avantages pour le bénéficiaire :

- faciliter l'accès au plus grand nombre aux équipements liés aux énergies renouvelables
- permettre de ne pas avoir à avancer une partie de la dépense
- permettre l'obtention rapide du chèque

# Schéma de fonctionnement




**Retour d'expérience  
sur le chèque énergies renouvelables  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

*Ateliers du Développement Durable*  
17 octobre 2007 - Bordeaux

# Historique

- 1<sup>er</sup> système d'aide aux particuliers dans le domaine de l'environnement pour la Région PACA
- Lancé en 2003 en phase expérimentale pour le solaire thermique individuel
- Poursuite et extension du dispositif au solaire photovoltaïque et bois énergie en 2005





**Le chèque énergies renouvelables**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**


**Que permet-il ?**  
C'est un moyen de paiement personnalisé qui me permet de payer directement un professionnel spécialisé dans les énergies renouvelables. Il me suffit de signer le dos du « chèque » et de le donner à mon professionnel conventionné avec la Région.

**Pour le financement de quoi ?**  
Il est exclusivement réservé pour régler une prestation de fourniture et de pose d'équipements valorisant les sources d'énergies renouvelables spécifiques éligibles à l'aide régionale. Le type d'équipement concerné est inscrit explicitement sur mon chèque énergies renouvelables.

**Qui peut accepter mon chèque ?**  
Seuls les professionnels conventionnés avec la Région peuvent accepter mon chèque énergies renouvelables (pour le solaire thermique et le bois énergie, seuls les installateurs Qualiisol et Qualibois peuvent être conventionnés). Ces professionnels s'engagent sur la qualité de leurs prestations et de leurs conseils. La Région vérifie ces engagements par des contrôles aléatoires sur site des installations réalisées en partenariat avec les organisations professionnelles. La liste des professionnels conventionnés se trouve sur le site de la Région [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

**Comment puis-je être conseillé pour bien réaliser mon projet ?**  
Pour le solaire, en téléchargeant le « guide d'achat et d'usage éclairé du chauffe-eau solaire » sur le site de la Région ([www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)) ou en contactant un des espaces info énergie (EIE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (document joint). Les EIE peuvent surtout me conseiller sur les économies d'énergie possibles dans votre maison, priorité dans la lutte contre le changement climatique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)



Chèque  
 SEPT CENT EUROS \*\*  
 €\*\* 700,00


Solaire thermique  
 Madame Claire Durand  
 18, rue de la République  
 13002 Marseille

\*\* SEPT CENT EUROS \*\* €\*\* 700,00

**Chèque énergies renouvelables** Solaire thermique

Madame Claire Durand  
 18, rue de la République  
 13002 Marseille

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*



# Objectifs

## En externe :

- Simplifier les démarches des bénéficiaires
- Réduire au maximum les délais pour les bénéficiaires
- Ne pas encourager le renchérissement artificiel des prix du marché
- Participer à l'effort national tout en garantissant un fonctionnement autonome
- Renforcer la visibilité de l'action régionale dans ce domaine

## En interne :

- Mettre en place un dispositif efficace à moyens humains constants
- Mobiliser les ressources plutôt sur l'action globale et structurante (structuration de filières, formation, développement économique, contrôles et évaluation...)

## Le principe

Le "chèque énergies renouvelables Provence-Alpes-Côte d'Azur" est :

- un moyen de paiement d'une prestation déterminée (fourniture et pose d'équipements EnR)
- donné aux particuliers qui en font la demande avant travaux
- utilisable en paiement de facture auprès de professionnels qui ont signé une convention spécifique avec la Région
- remboursable dans un délai maximum de 15 jours à l'installateur sur présentation des justificatifs

## Les spécificités du dispositif

- Géré en maîtrise d'ouvrage Région et en dehors du cadre habituel des subventions régionales
- Externalisation de l'édition, la mise sous pli, l'expédition et la gestion des chèques énergies renouvelables dans le cadre d'un marché public
- Report des formalités administratives sur les installateurs mais prise en compte de leurs contraintes (délais de remboursement notamment)
- Fonctionnement sur budget propre du service opérationnel pour le paiement de la prestation d'une part et le remboursement de la valeur des chèques utilisés d'autre part

## L'encadrement du dispositif

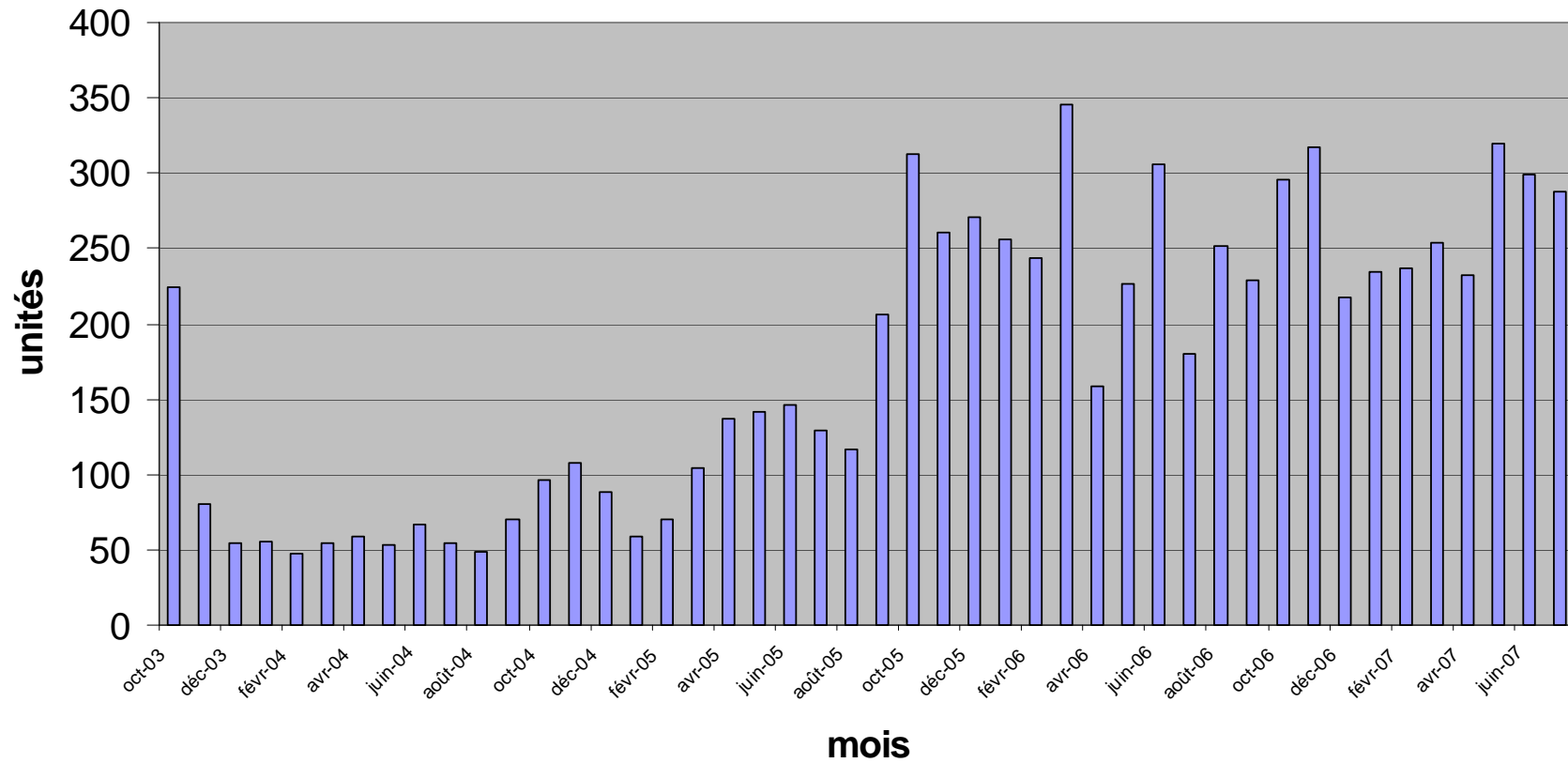
- Matériels éligibles calés sur le dispositif Etat
- Professionnels concernés : les installateurs Qualisol signataires d'une convention avec la Région
- Convention tripartite Région – prestataire – installateur
- Instruction amont par la Région des demandes de chèques
- Protocole de contrôle des pièces justificatives transmises par les installateurs
- Contrôle aval par la Région des opérations réalisées
- Réalisation d'audits sur site : 150 audits en 2005-2006, 200 audits en 2007-2008

## Les moyens

- Investissement : budget de plus de 6 m€ depuis 2003, soit 7 500 installations réalisées
- Fonctionnement (hors coûts internes) : moins de 15 € HT / chèque
- Ressources humaines : 1/3 temps chargé de mission,  $\frac{3}{4}$  temps secrétariat + gestionnaire
- Systèmes d'évaluation :
  - Suivi des chèques émis depuis plus de 6 mois
  - Élaboration de tableaux de bord permettant le suivi qualitatif et quantitatif des opérations et du fonctionnement du dispositif
  - Contrôle de la qualité des réalisations via les audits

# Quelques résultats chiffrés

**Evolution des demandes de chèques énergies renouvelables  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



## Quelques résultats chiffrés

	2003	2004	2005	2006	Evolution 2006/2005
Nombre de demandes de chèques EnR		796	1937	3024	+ 56%
Nbre de CESI installés	332	752	1135	2501	+ 120%
Nbre de SSC installés	27	27	92	299	+ 225%
prix HT d'une installation CESI moyen (€)	4341	4373	5116	5379	+ 5%
prix HT d'une installation SSC moyen (€)		12462	13792	13348	-3%
Nbre d'installateurs ayant réalisé au moins 3 installations	28	68	107	243	+ 127%
Nbre d'installateurs ayant réalisé au moins 10 installations		14	25	64	+ 156%

# Retour d'expérience

## En externe :

- un fort impact sur les réalisations en complément des dispositifs Etat et collectivités (doublement chaque année)
- une mobilisation de l'offre
- une accentuation de l'augmentation des prix (+10% en 2004)
- fonctionnement très apprécié des particuliers en comparaison de dispositifs classiques
- fonctionnement accepté et apprécié par les installateurs (1000 installateurs conventionnés sur 1200 Qualisol)

## En interne :

- Gestion assez lourde des conventions
- Des difficultés pour relayer l'information entraînant des problèmes individuels
- Marché de l'édition et gestion de chèques peu concurrentiel

**Etude en cours pour évaluer de manière complète le dispositif**

# Autres Collectivités Territoriales référentes



## Conseil Régional FRANCHE-COMTE : Création du « Chèque Soleil ».

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le Conseil Régional a souhaité promouvoir le solaire thermique individuel auprès des particuliers de la région en les aidant financièrement pour l'acquisition d'un chauffe-eau solaire individuel ou pour l'installation d'un système solaire combiné ou bien pour un équipement photovoltaïque. Pour assurer ce financement auprès des particuliers, la Région a décidé la mise en place en 2006 d'un « Chèque Soleil ».

La société Le Chèque Lire intervient dans la constitution, le développement et l'animation du réseau des prestataires. Elle organise également la fabrication et l'expédition des chéquiers ainsi que la gestion et le remboursement des prestataires.

# Autres Collectivités Territoriales référentes



## Conseil Régional LANGUEDOC-ROUSSILLON : Création du « Chèque Solaire ».

La Région accorde une priorité au développement des énergies renouvelables et locales.

Dans ce cadre, la Région a décidé de mettre en place un dispositif intitulé « **Chèque Solaire** » pour soutenir les particuliers souhaitant s'équiper d'un chauffe-eau solaire individuel ou d'un système solaire combiné.

Ce dispositif accordant une prime de 700 euros a été confié à la société Le Chèque Lire pour assurer la fabrication et la personnalisation de la lettre-chèque, le suivi opérationnel des chèques, la gestion des conventions, le traitement des chèques utilisés et le remboursement auprès des partenaires professionnels.

## Autres Collectivités Territoriales référentes

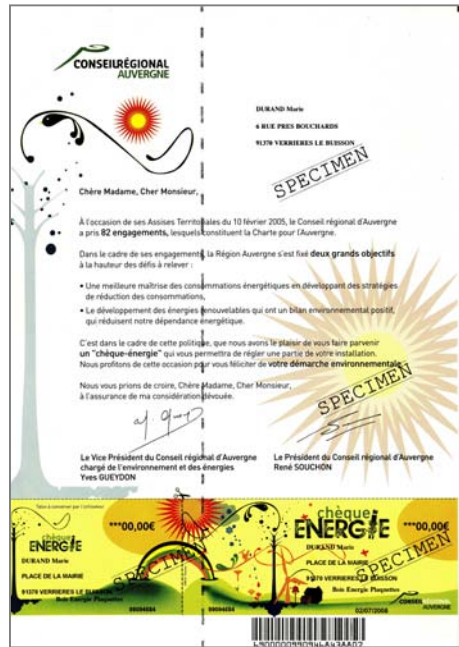


Depuis 2000, la **Région du LIMOUSIN** soutient les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le nombre de dossiers soutenus augmentant de manière significative, elle a choisi depuis janvier 2007, de mettre en place un dispositif intitulé « **Chèque Energie Renouvelable** », confié à la société Le Chèque Lire.

Ce moyen de paiement permet aux particuliers souhaitant l'installation d'équipements solaires thermiques, de chaudières à bois, de pompes à chaleur, ou d'équipements photovoltaïques, de payer partiellement la facture d'installation faite par un professionnel partenaire du dispositif.

# Autres Collectivités Territoriales référentes



Le **Conseil Régional AUVERGNE** a décidé de mettre en place un **dispositif « Chèque Énergie Auvergne »**.

Ce dispositif doit faciliter l'accès des particuliers aux équipements solaires thermiques, solaires photovoltaïques et bois énergie sur le territoire régional.

La société Le Chèque Lire intervient depuis avril 2007 dans la constitution, le développement et l'animation du réseau des professionnels installateurs.

Elle organisera la fabrication et l'expédition des chéquiers à compter de mai 2007 et le remboursement des prestataires interviendra mensuellement.



## Autres Collectivités Territoriales référentes

Dans la continuité de ses actions en faveur des énergies renouvelables, le **Conseil Général de la LOIRE** a décidé de mettre en place le « **Chèque Soleil Loire** » propre aux équipements d'énergie solaire.

Le Département a d'ores et déjà projeté de compenser les premiers 1.000 chèques solaires utilisés par les ligériens sur l'année 2007-2008, le titre étant destiné à couvrir partiellement des installations d'équipements de chauffe-eau solaire individuel ou de système solaire combiné.

Reconnu pour son savoir-faire, Adéquation (Département de la société Le Chèque Lire) vient de se voir confier la conception, la personnalisation et le suivi opérationnel des titres.

Il va devoir également administrer le volet communication avec les professionnels partenaires du dispositif ainsi que le contrôle et la compensation des titres que ces derniers se verront remettre par les particuliers en échange de prestations.